

Décision n°23-2022 Décision de délégation de signature Direction des Ressources Financières et Numériques

LE DIRECTEUR DE L'EPSM GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre 2015 nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur de l'EPSM Georges Daumezon à Fleury-les-Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction de l'EPSM Georges Daumezon en date du 11 avril 2022,

DECIDE

Article I: Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Elodie LE MENACH, Directrice adjointe chargée des Ressources Financières et Numériques, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs de toute nature ressortissant aux attributions de sa direction fonctionnelle.

Article II: La présente décision sera notifiée à l'intéressés, affichée dans l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée, pour information au Conseil de surveillance.

Le Directeur,

Jean-Yves BOISSOI



Date et signatures des délégataires Précédé de la mention manuscrite reçu le

Nom

Fonction

Mme Elodie LE MENACH

Directrice adjointe chargée des Ressources Financières et Numériques Mention et signature
Regu de 2/08/622

Email: direction@ch-daumezon45.fr - https://www.epsm-loiret.fr/